

## INSCRIPTIONS COUPE DE BOIS SUR PIED

Les personnes intéressées sont invitées à compléter le bulletin d'inscription ci-dessous et à le retourner en Mairie **avant le 15 octobre 2021.**

### **❶ Pour prétendre à une coupe de bois, il faut :**

- Etre domicilié à Bethoncourt (une pièce d'identité accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois sont demandés à l'inscription) et utiliser ce mode de chauffage ;
- Disposer d'un véhicule et de matériel adaptés pour le façonnage et le débardage du bois, ou avoir établi un contrat si une tierce personne réalise le bois pour vous ;
- Justifier d'être assuré en fournissant une copie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile chef de famille » à l'inscription ;
- Respecter les délais d'exploitation et de débardage, sous peine d'une amende de 90€.

Je soussigné,  
NOM/PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : .... / ... / ... / ... / ....

Demande mon inscription pour l'attribution d'une coupe de bois au titre de la saison 2022. **Je certifie que ce bois sera destiné à ma provision personnelle.**

J'ai pris note que le tirage au sort aura lieu **le 1<sup>er</sup> décembre à 17h00 à la Salle des Fêtes et qu'aucune convocation ne me sera adressée.**

Bethoncourt, le \_\_\_\_\_  
(signature)

## Talon d'inscription à conserver par l'affouagiste

M. Mme \_\_\_\_\_

**Date du tirage** : mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 17h00

**Lieu** : salle des fêtes

**Coût** : 9,00 € le stère

**Délais** : Le bois doit être façonné (en stères) pour le 15/04/2022, et devra être débardé avant le 30/06/2022. *Si ces délais ne sont pas respectés, vous exposez à une amende de 90 €.*

**❶ Aucune procuration n'est autorisée au tirage au sort :**  
→ Vous devez être **présent** pour bénéficier d'un lot,  
et **montrer une pièce d'identité** pour procéder au tirage.